YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000

DELIBERATION N° 2000/05/754

OBJET : EXPOSITION CAILLEBOTTE :
Fixation du prix de vente de nouveaux produits dérivés

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dans l'enceinte de la Propriété Caillebotte, un choix de nouveaux produits dérivés est proposé à l'issue de la visite de la propriété,

VU l'avis des commissions Culture, Vie Associative et Finances,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (2 contre : Mme QUAINQUARD, Mr PICARD),

FIXE comme suit le prix de vente de produits dérivés à compter du 10 juin 2000 :

-Coffrets de deux jeux de cartes	90 F	13,72 €
- Puzzles (500 pièces)	50 F	7,62 €
- Calendriers 2001	35 F	5,34 €
- Reproductions (24 x 3)	20 F	3,05 €

DIT que les recettes seront imputées au budget de la Commune, fonction 3, sous-fonction 33, nature 70623,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
13 JUIN 2000

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (91 ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE